

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE

CAPENERGIES

Entre :

- L'Etat, représenté par les Préfets des Régions de Provence - Alpes - Côte d'Azur et de Corse
- Les collectivités territoriales suivantes :
 - Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur
 - Collectivité Territoriale de Corse
 - Département du Var
 - Département de Vaucluse
 - Département des Alpes Maritimes
 - Département des Alpes de Haute Provence
 - Communauté de communes du Pays d'Aix
 - Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur
 - Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

représentées par :

le Président du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur
le Président du Conseil Exécutif de Corse
le Président du Conseil Général du Var
le Président du Conseil Général de Vaucluse
le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes
le Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence
la Présidente de la Communauté du Pays d'Aix
le Président de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur
le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

- Le pôle de compétitivité Capenergies, « Energies non génératrices de gaz à effet de serre » représenté par l'association Capenergies, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Château de Cadarache, Bâtiment 906 - La Bergerie, 13108 saint Paul lez Durance, n° SIRET 488 702 218 00014 code APE 913E, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée par son président, M. Serge DURAND

situé sur le territoire défini comme suit :

Régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe et Réunion (et pour mémoire Principauté de Monaco)

ci-après désigné sous le terme « le pôle » et représenté par Serge DURAND

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 (ou 6 mars 2006, ou 5 juillet 2007) a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle Capenergies. Un premier contrat a été conclu le 7 juin 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 07 août 2008, figurant en annexe 1.

De son côté, la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur soutient les pôles de compétitivité au titre de sa politique PRIDES, Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, qui vise à structurer l'économie régionale en réseaux autour des cinq leviers que sont l'innovation, l'international, les TIC, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale. Les objectifs propres à cette politique sont précisés dans le contrat d'objectifs pluriannuel passé entre la Région et le pôle.

Le pôle de compétitivité Capenergies est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association Capenergies dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 1bis. Contrat cadre

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 7 juin 2007.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1),
- la liste des membres par collèges (annexe 2),
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3),

- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4),
- les zones de R&D (annexe 5),
- les chartes et conventions de collaboration avec d'autres pôles nationaux, avec des clusters étrangers et avec des partenaires économiques (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association Capenergies, le 20/02/2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel et R&D au plan local, national et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

La stratégie du pôle, tout comme sa déclinaison en plan d'actions, a été construite en tenant compte de la typologie particulière des membres de Capenergies, en particulier la forte part de PME dans le collège des industriels.

1- Les thématiques prioritaires du pôle sont :

- la maîtrise de la demande en énergie dans le bâtiment, l'industrie et le transport,
- les énergies primaires renouvelables,
- les énergies primaires nucléaires,
- le stockage de l'énergie,
- les architectures énergétiques locales, réparties sur les territoires,
- la gestion dynamique de l'offre et de la demande.

Le périmètre du pôle couvre ainsi **neuf domaines** d'activité :

- la Maîtrise de la Demande en Energie,
- le Solaire,
- l'Eolien,
- l'Hydraulique, les Energies Marines et la Géothermie,
- la Biomasse et les Bioénergies,
- la Fission,
- la Fusion,
- l'Hydrogène et le Stockage de l'énergie,
- les Systèmes couplés et intégrés.

Parmi ces domaines, le Stockage de l'énergie et les Systèmes couplés et intégrés constituent un axe stratégique prioritaire de Capenergies dans son ambition de concevoir, réaliser et promouvoir les architectures énergétiques de demain.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

Dans le domaine SOLAIRE :

- Réduire les coûts, accroître les performances et la fiabilité des systèmes solaires photovoltaïque, thermique et thermodynamique
- Développer une filière régionale/nationale dans le solaire photovoltaïque
- Développer une plateforme technologique sur le solaire thermodynamique

Dans le domaine EOLIEN :

- Positionner des acteurs régionaux et nationaux sur le développement de technologies off-shore
- Positionner des acteurs régionaux et nationaux sur le développement de petites éoliennes

Dans le domaine HYDRAULIQUE :

- Evaluer les potentialités d'un stockage des énergies solaires et éoliennes par de petits réservoirs hydrauliques dédiés
- Compléter le savoir-faire national par des outils et méthodes relatifs aux impacts environnementaux

Dans le domaine de la GEOTHERMIE :

- Accompagner le développement de la filière sur les territoires insulaires
- Promouvoir la réalisation de réseaux de chaleur Basse Température

Dans le domaine des ENERGIES MARINES :

- Favoriser la définition et la conception de systèmes de production compétitifs

Dans le domaine de la BIOMASSE :

- Conforter le positionnement des acteurs régionaux et nationaux sur le marché des appareils et installations de Chauffage Biomasse
- Développer les procédés de production des Biocarburants de 2ème génération

Dans le domaine des BIOENERGIES :

- Accroître la compétitivité technico-économique des procédés biotechnologiques

Dans le domaine de la FISSION nucléaire :

- Favoriser l'activité scientifique, technologique et industrielle autour du CEA/Cadarache
- Développer des procédés de production d'Hydrogène, de Chaleur ou de Dessalement d'eaux saumâtres couplés à l'énergie nucléaire

Dans le domaine de la FUSION :

- Accompagner les initiatives d'acteurs industriels régionaux et nationaux pour répondre aux besoins d'ITER
- Accompagner les PME du pôle dans leur positionnement « métier » vis-à-vis des marchés ITER

Dans le domaine de l'HYDROGENE :

- Contribuer au développement d'une filière nationale par la mise en œuvre de programmes structurants

Dans le domaine du STOCKAGE de l'énergie :

- Déployer des moyens de stockage de l'énergie sur les territoires insulaires

Dans le domaine de la MAITRISE DE LA DEMANDE en ENERGIE :

- Développer une filière régionale sur les services énergétiques, dans tous les secteurs (bâtiments, industries, tertiaire, éclairage, équipements et process) et rechercher un modèle économique durable
- Maîtriser la demande en énergie sur les territoires insulaires

Dans le domaine de l'INTEGRATION et du COUPLAGE DES SYSTEMES ENERGETIQUES :

- Développer une filière nationale sur les systèmes énergétiques embarqués
- Préparer les territoires à une arrivée massive de véhicules électriques
- Favoriser le déploiement des Energies Renouvelables sur les territoires insulaires
- Développer des architectures énergétiques associant différents modes de production d'énergie, des moyens de stockage et de maîtrise de la demande

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Sur la période 2005-2008, Capenergies a mis en place de nombreux « outils » dédiés à l'animation, l'information et la coordination de son réseau d'acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie. Les principaux objectifs complémentaires du pôle sur la période 2009-2011 sont résumés ci-après :

Dans le domaine de la FORMATION :

- Fournir une vision dynamique d'ensemble des formations initiales et professionnelles pour les métiers de l'énergie sur les territoires de Capenergies

Dans le domaine de la RECHERCHE :

- Fournir une vision dynamique d'ensemble des compétences et moyens des laboratoires de recherche publique des territoires de Capenergies dans les domaines de l'énergie

Dans le domaine du montage de PROJETS :

- Augmenter l'implication des grands groupes, membres du pôle, dans des projets d'innovation ou de déploiement territorial
- Fournir une cartographie des compétences de l'ensemble des membres du pôle

Dans le domaine des RESSOURCES HUMAINES :

- Accompagner les PME et TPE dans la gestion de leurs compétences critiques

Dans le domaine de la contribution du pôle aux politiques d'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Conforter la contribution de Capenergies aux projets d'aménagement des territoires du pôle dans le cadre des partenariats déjà engagés (OIN Plaine du Var, Vallée des Energies, La Réunion 2030)

Dans le domaine INTERNATIONAL :

- Structurer et promouvoir l'offre technologique à l'export
- Accompagner les PME du pôle dans leur positionnement vis-à-vis de l'international
- Développer les partenariats technologiques des membres (recherche, entreprises, formation)

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle a signé :

- Une convention d'adossement de l'association **SYNERGILE**, représentant le territoire de la Guadeloupe, le 01/07/2008,
- Une convention d'adossement de l'association **TEMERGIE**, représentant le territoire de l'île de La Réunion, le 14/11/2008.

Ces conventions, reproduites à l'annexe 6, prévoient notamment les dispositions relatives au processus de labellisation des projets impliquant des acteurs de ces territoires, les modalités de représentation de ces associations dans les instances de gouvernance de Capenergies et les moyens la collaboration.

Le pôle a établi avec les pôles nationaux positionnés sur l'Energie :

- une convention de collaboration avec le pôle **DERBI**, le 08/02/2006,
- une charte de coopération **interpôles** avec les pôles DERBI, TENERDIS et S2E2, le 05/06/2008,
- une feuille de route commune avec le pôle **TENERDIS**, le 21/10/2008.

Ces accords, reproduits à l'annexe 6, prévoient notamment des dispositions relatives au processus d'émergence et de co-labellisation de projets communs impliquant des acteurs des différents pôles, des modalités de collaboration dans les actions à l'International, la participation conjointe à des salons, l'émission de documents de communication partagés.

Le pôle a également signé, le 03/04/2008, un Memorandum of Understanding avec le **cluster italien** de Ligurie SIIT (Sistemi Intelligenti Integrati e le Tecnologie) inscrit, notamment, sur le domaine de l'Energie, prévoyant une collaboration sur des projets de R&D collaboratifs, susceptibles d'être proposés à différents guichets de financement européen.

Le pôle a enfin signé des conventions de collaboration avec deux pôles régionaux :

- le pôle **MER**, le 31/03/2008 pour le développement de projets communs dans le domaine des énergies marines,
- le pôle **PEGASE**, le 03/10/2008, pour le développement de projets communs dans le domaine de l'aéronautique.

Cet ensemble de partenariats constitue un socle cohérent permettant au pôle de développer son plan d'actions.

Le pôle s'engage à poursuivre ses efforts pour faire évoluer ces chartes et conventions de collaboration en fonction des stratégies des pôles signataires. Des rapprochements complémentaires avec d'autres acteurs sont, par ailleurs, envisagés et de nouvelles conventions de collaboration pourraient ainsi venir renforcer le solide réseau déjà établi.

Article 6. Programme d'actions du pôle

La stratégie de Capenergies s'articule autour de **7 principaux axes d'actions** qui peuvent être résumés comme suit :

- le développement et la promotion de l'innovation pour améliorer la compétitivité des systèmes énergétiques,
- la conception, la qualification et le déploiement d'architectures énergétiques intégrées,
- la mise en œuvre de programmes structurants pour le développement de filières nationales,

- un partenariat étroit avec les acteurs des politiques nationale et régionale en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires,
- un développement à l'international ciblé sur le développement commercial et des partenariats scientifiques et techniques avec les pays du pourtour méditerranéen, de l'Océan Indien, des Caraïbes et de l'Amérique centrale,
- une forte contribution aux politiques de formation initiale et professionnelle pour répondre aux besoins associés à l'émergence de ces nouvelles technologies,
- des collaborations actives avec d'autres pôles de compétitivité.

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique **présenté, en détails, dans l'Annexe 4 du contrat**. Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement. Le programme d'actions devra intégrer les leviers des PRIDES et en particulier les volets développement international et responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4 dans les paragraphes 4 (plan d'actions et indicateurs associés) et 5 (indicateurs du tronc commun à tous les pôles).

Article 8. Moyens d'animation du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

	2009	2010 (à confirmer ultérieurement)	2011 (à confirmer ultérieurement)
<i>Contribution Etat (DRIRE PACA et Corse)</i>	190 000	190 000	190 000
<i>Contribution Collectivité Territoriale de Corse</i>	100 000	100 000	100 000
<i>Contribution Conseil Régional PACA</i>	110 000	110 000	110 000
<i>Contribution Conseil Général 06</i>	40 000	40 000	40 000
<i>Contribution Conseil Général 13</i>	15 000	15 000	15 000
<i>Contribution Conseil Général 84</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Conseil Général 04</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution Conseil Général 83</i>	0	8 000	8 000
<i>Contribution Communauté du Pays d'Aix</i>	30 000	30 000	30 000
<i>Contribution Communauté Urbaine Nice</i>	40 000	40 000	40 000
<i>Contribution Marseille Provence Métropole</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Europe - FEDER</i>	110 000	110 000	110 000
<i>Financements privés (cotisations, contribution membres porteurs et contrats)</i>	631 000	631 000	631 000
<i>Contribution en nature membres porteurs</i>	30 000	30 000	30 000
TOTAL : Budget du pôle	1 326 000	1 334 000	1 334 000

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution. Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à maintenir la part des ressources d'origine privée à au moins 50 % des dépenses d'animation (**objectif réalisé dès 2009 en l'occurrence**).

Ces montants prévisionnels sont indiqués sous réserve d'une part du vote annuel par les assemblées délibérantes des collectivités concernées et d'autre part pour ce qui concerne la région, du respect des exigences en termes de politique PRIDES tels que définies dans le contrat d'objectifs passé entre la Région et le pôle.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base¹ ;
- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

¹ élaborer la stratégie, constituer des réseaux et développer des partenariats de R&D, faire émerger et contribuer au montage de projets, favoriser les contacts entre entreprises et centres de formation pour aboutir à la mise en place de formations spécifiques répondant à certains besoins particuliers, mettre en relation les PME avec des business angels et des capitaux-risqueurs, susciter des actions communes concourant au développement de l'écosystème de l'innovation autour du pôle, contribuer à l'image du pôle, développer des partenariats avec des pôles de la même thématique en France ou à l'étranger, etc...

Article 9. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle,
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle,
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6,
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus,
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics,
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière.

La Région Provence - Alpes - Côte d'Azur se réserve néanmoins le droit, dans le cadre de sa politique PRIDES, de demander des éléments de bilan spécifiques.

Article 11. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie. Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Fait à Marseille, le

Le Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Michel SAPPIN

Le Préfet de la Région Corse

Stéphane BOUILLON

Le Président de Capenergies

Serge DURAND

Le Président du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur

Michel VAUZELLE

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Ange SANTINI



EVALUATION DES POLES DE COMPETITIVITE

Synthèse du rapport d'évaluation

Les cabinets Boston Consulting Group et CM International ont conduit entre novembre 2007 et juin 2008 une évaluation sur les pôles de compétitivité français et la politique nationale d'accompagnement mise en place par l'Etat. Cette évaluation a couvert à la fois le dispositif national et une évaluation détaillée de chacun des 71 pôles. Elle s'est appuyée sur une démarche large d'entretiens et de collecte d'information avec l'ensemble des pôles de compétitivité, ainsi qu'avec les acteurs du dispositif (Etat, collectivités, entreprises, institutions de recherche, universités et grandes écoles...) et des experts français et internationaux des politiques publiques d'appui à l'innovation et à la compétitivité.

Résumé

Concernant l'état des lieux du dispositif, les points suivants se détachent :

- Les montants financiers annoncés lors du CIADT du 12 Juillet 2005 ont effectivement été mobilisés au profit des projets d'innovation. L'ensemble des acteurs du dispositif (Etat, collectivités territoriales, acteurs privés) a contribué de façon équilibrée au financement des projets et des structures d'animation
- La plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur. Ce dynamisme s'exprime notamment par le développement de coopérations entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre universités, laboratoires et entreprises. Toutefois, le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté
- Le nombre de projets soumis aux financeurs et en particulier au fonds unique interministériel (FUI) est en forte croissance depuis la création du dispositif. Il semble néanmoins avoir aujourd'hui atteint un plateau qui doit inciter les pôles à renforcer leur action autour de la génération de projets d'innovation
- Le niveau d'implication des PME dans ces projets est fort, et celles-ci reçoivent une part importante des financements publics dédiés aux projets
- On observe une forte diversité des projets en terme de thématique de recherche, que de taille ou de type de partenaires mobilisés. Les sujets liés au développement durable, qui

faisaient l'objet d'une dimension spécifique de l'évaluation, restent cependant à ce jour peu abordés

- L'ensemble des acteurs ciblés par le dispositif se sont impliqués dans les pôles, même si un effort est à faire autour des sujets liés à la formation et sur la participation dans les pôles des acteurs privés du financement de l'innovation
- Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets.

Au final, le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes, c'est-à-dire :

- Un mécanisme de financement des projets collaboratifs de R&D, suivant les principes du FUI actuel, et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer/stabiliser dans les pôles une masse critique de participants de toute nature
- Un appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation
- Une action coordonnée des collectivités territoriales et de l'Etat dans la politique des pôles de compétitivité.

L'évaluation individuelle des pôles reflète cette dynamique (cf. annexe ci-après) :

- 39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité
- 19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action (le plus souvent : définition de leur stratégie, modalités de la gouvernance, rôle de l'équipe d'animation)
- 13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur.

Au niveau national, cinq priorités d'action se dégagent :

1. Consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité
2. Responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori, dans un environnement local simplifié (Etat et collectivités territoriales)
3. Réaffirmer l'engagement de l'Etat autour des pôles de compétitivité et en développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif
4. Maintenir les financements de projets collaboratifs de R&D et poursuivre l'optimisation des circuits de financement des projets en renforçant leur cohérence globale
5. Intégrer plus fortement la politique des pôles de compétitivité dans l'ensemble des politiques de recherche et d'appui à l'innovation.

*

**

Éléments d'état des lieux

Le dispositif des pôles de compétitivité tire sa spécificité de trois éléments clés :

- La réunion de laboratoires, grands groupes, PME et universités au sein de structures (généralement associatives), dont la vocation est l'animation du réseau local de l'innovation
- Un mécanisme de financement spécifique (dit fonds unique interministériel) dédié au financement de projets collaboratifs de R&D, c'est-à-dire réunissant au moins deux entreprises et un laboratoire en vue d'une innovation susceptible d'atteindre le marché à 5 ans
- La participation simultanée au dispositif de l'Etat et des collectivités territoriales, à la fois dans le financement des projets et dans le financement des structures d'animation des pôles de compétitivité.

Le dispositif des pôles de compétitivité est un dispositif jeune, qui sort d'une phase normale de mise en place pendant laquelle les acteurs se sont rassemblés, les gouvernances des pôles se sont structurées et les circuits de financement se sont rodés.

Sur le plan national, les montants financiers annoncés lors du CIADT du 12 juillet 2005 ont effectivement été mobilisés au profit des projets de R&D. L'ensemble des acteurs du dispositif (Etat, collectivités territoriales, porteurs de projets) ont contribué de façon équilibrée au financement des projets et des structures d'animation.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du dispositif sur l'innovation et l'emploi, la plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur. Ce dynamisme s'exprime notamment par le développement de coopérations entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre universités, laboratoires et entreprises. En plusieurs occasions, la naissance du pôle a permis d'accélérer significativement la mise en place de projets structurants (infrastructures de recherche, campus...).

La dimension locale et émergente choisie pour le dispositif des pôles de compétitivité (c'est-à-dire sans orientation a priori par la puissance publique), si elle reste source de complexité (liée notamment à la difficulté de coordination entre l'Etat et les collectivités locales), semble avoir permis une appropriation forte par les acteurs des objectifs de la politique. Dans l'ensemble, l'ancrage territorial des pôles est fort, en particulier hors de la région parisienne. La politique a également contribué à l'ancrage du sujet « Innovation » dans les politiques locales de développement économique.

Le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté. S'il ne peut y avoir de modèle unique de pôle, certains ont très rapidement stabilisé leur mode de gouvernance, défini leurs priorités stratégiques et organisé leurs équipes d'animation. D'autres continuent de peiner à trouver un équilibre entre les différentes parties prenantes au pôle, embrassent sans priorité un nombre très large de thématiques ou ne parviennent pas à identifier clairement les missions clés de leurs salariés. La grande majorité des pôles demeure à ce jour dépendant des financements publics pour financer leurs structures d'animation.

Le nombre de projets soumis au fonds unique interministériel (FUI) est en forte croissance depuis la création du dispositif, même si il semble avoir aujourd'hui atteint un plateau, du pour certains pôles à un effet de « déstockage » de projets préexistants. Ces projets sont d'une taille et d'une intensité technologique très variées. Ils couvrent un large spectre de technologies et d'applications. D'après les financeurs et les industriels participants, la plupart de ces projets sont des projets qui ne relèvent pas encore d'activités cœur des entreprises participantes (hormis pour quelques PME), n'auraient pas eu lieu sans l'existence du FUI (ou se seraient développés sur un mode non collaboratif) et apportent un bénéfice technologique significatif aux acteurs du pôle¹. Le FUI apparaît donc comme un facteur fort d'attraction dans les pôles de compétitivité doté d'un mode de fonctionnement adapté à l'ambition collaborative des pôles.

Il n'existe que peu de pôles dédiés au développement durable, et cette thématique ne fait pas à ce jour l'objet d'une attention prioritaire de la part des pôles dans le cadre des projets soumis au FUI.

Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. La plupart de ces projets sont portés par un pôle unique, mais les coopérations entre pôles se développent. Elles restent parfois marquées par une difficulté à partager des informations lorsque les pôles opèrent dans des environnements concurrentiels perçus comme voisins (par exemple santé, aéronautique).

Globalement, la participation des PME au sein des pôles et leur mode de travail avec les grands groupes dans les projets des pôles sont satisfaisantes. L'implication des universités et des grandes écoles au sein des pôles, qui a été limitée dans la première phase du dispositif, se développe progressivement, notamment à travers la définition de formations co-labellisées avec les pôles.

Les organismes nationaux de recherche se sont fortement impliqués dans les pôles via leurs laboratoires locaux. Pourtant, peu semblent à ce jour avoir intégré formellement et au niveau national les pôles dans la définition de leurs orientations scientifiques et dans leurs choix d'allocation de ressources et d'équipement.

Très peu de financeurs privés se sont engagés dans les pôles de compétitivité.

Vue de l'étranger, la notion de pôle de compétitivité constitue une « marque » qui commence à être reconnue et valorisée, malgré une communication difficile autour du nombre élevé de pôles. Les pôles, quant à eux, se sont largement engagés dans des actions de développement à l'international (promotion de leur activité ou mise en place de partenariats), souvent cependant au coup par coup et sans que ces démarches ne s'inscrivent dans une véritable stratégie de développement.

Au final, le dispositif des pôles de compétitivité est suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes. Sa flexibilité intrinsèque rend possible l'apprentissage et les ajustements, tant au niveau des pôles eux-mêmes qu'au niveau du dispositif national.

¹ On rapporte ici l'opinion dominante parmi les experts consultés, l'étude n'avait pas pour but d'évaluer la qualité des projets

Compte tenu de la faiblesse relative des montants financiers mobilisés via les dispositifs spécifiques aux pôles, on ne peut attendre du dispositif des pôles de compétitivité la solution exclusive aux enjeux de compétitivité internationale auxquels le tissu industriel français est confronté. Pour autant, l'existence des pôles peut constituer un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France. Dans cette perspective, le développement des synergies avec d'autres dispositifs d'appui public à l'innovation et avec les acteurs publics de la recherche et de la formation conditionnera fortement l'efficacité du dispositif des pôles de compétitivité.

*
* *

Recommandations d'évolution

Objectif n°1 : consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité

Recommandation n°1 : annonce du maintien en place des grands principes du dispositif des pôles de compétitivité sur les prochaines années (par exemple pour trois ans), c'est-à-dire :

- Existence d'un mécanisme de financement des projets collaboratifs d'innovation, suivant les principes du fonds unique interministériel (FUI) actuel, et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer/stabiliser dans les pôles une masse critique de participants
- Appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation
- Action coordonnée des collectivités territoriales et de l'Etat dans la politique des pôles de compétitivité

Recommandation n°2 : continuité de l'approche de la labellisation des pôles pratiquée par le CIADT du 12 juillet 2005 et le CIIACT du 5 juillet 2007

- Pas de refocalisation drastique du dispositif des pôles de compétitivité sur un nombre très restreint de pôles
 - la sélectivité des mécanismes de financements projets assure de facto une concentration
- Animation dynamique du portefeuille des pôles par les pouvoirs publics via une politique active de labellisation / délabellisations
- Démarche d'évaluation pôle par pôle au regard du niveau d'ambition et des objectifs propres à chaque pôle, tels que définis dans le dossier de candidature

Recommandation n°3 : focalisation de la politique des pôles de compétitivité sur un objectif d'appui à la R&D, en particulier :

- Dans les choix de labellisation des futurs pôles
- Dans la démarche de « contractualisation » de l'Etat et des collectivités territoriales vis-à-vis des pôles existants (cf. recommandation n°5)

Recommandation n°4 : suppression de la catégorie « pôle à vocation mondiale » et réallocation des pôles qui s'y trouvent aujourd'hui dans les catégories mondiales et nationales

- Le label « pôle mondial » devrait être réservé à un pôle dont les capacités d'innovation dans son domaine le placent parmi les leaders mondiaux et dont les thématiques sont suffisamment larges pour lui assurer une visibilité mondiale
- Le label « pôle national » devrait être accordé à un pôle qui ne remplirait pas l'un ou l'autre de ces critères.

Objectif n°2 : responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori, dans un environnement local simplifié (Etat et collectivités territoriales)

Recommandation n°5 : développement de « contrats stratégiques » entre les pôles et leurs soutiens publics (Etat, collectivités), définissant les objectifs stratégiques du pôle et les conditions de l'engagement des soutiens publics

- Conclu sur une base qui pourrait être triennale, avec point d'étape annuel
- Validé par l'ensemble des acteurs du pôle
- Faisant l'objet d'un reporting unifié vis-à-vis de l'ensemble des signataires
- Incluant les engagements de l'Etat et des collectivités en matière de financement de l'animation
- Incluant a priori des objectifs clairs et des indicateurs quantifiés de succès

Recommandation n°6 : définition par chaque pôle d'un portefeuille d'indicateurs de développement qui permettrait d'appréhender la réussite ou l'échec de la stratégie.

- Cet effort pourrait s'appuyer sur une base commune d'indicateurs qui se suivraient au niveau national (et qui se substitueraient aux demandes non coordonnées de reporting vis-à-vis des pôles).
- Les indicateurs pourraient être par exemple :
 - Le nombre de chercheurs présents sur le / les régions du pôle et travaillant sur les thématiques du pôle
 - Le nombre de créations d'entreprises sur les thématiques du pôle
 - Le nombre d'entrées en bourse
 - Le nombre de brevets / de titres de propriétés intellectuelles déposés par les entreprises et les laboratoires du pôle sur les thématiques du pôle
 - Le chiffre d'affaires générés par des projets du pôle (financés ou non par le FUI).
 - Les emplois créés par des innovations issues des projets du pôle.

Recommandation n°7 : systématisation de la tenue de réunions de coordination Etat-Région au niveau du préfet et du président du conseil régional (à une fréquence qui pourrait être semestrielle)

Recommandation n°8 : poursuite de la simplification des modes de relations entre les collectivités locales vis-à-vis des pôles, en s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées et dans le respect des spécificités locales :

- Identification d'une (ou plusieurs) collectivités chef de file chargée des interactions au jour le jour avec les pôles et assurant le reporting vers les autres collectivités.
- Mutualisation des pratiques opérationnelles de financement (par exemple, versement des fonds, suivi), éventuellement à OSEO et évaluation progressive vers un modèle d'approbation à priori et non projet par projet (par exemple encadrée par des critères de fonctionnement définis à priori).

Recommandation n°9 : clarification des responsabilités au sein des services de l'Etat vis-à-vis des pôles de compétitivité

- Identification systématique par le préfet de région, au niveau des services déconcentrés de l'Etat, d'un responsable des relations avec chacun des pôles de la région (en cas de pôles inter-régionaux, coordination entre les préfets concernés)
- Renforcement du lien entre ce correspondant local et le correspondant GTI (groupe de travail interministériel) du pôle, même lorsqu'ils n'appartiennent pas à la même structure ministérielle
- Renforcement de la visibilité du correspondant GTI : implication dans les travaux du GTI, lorsque pertinent, implication dans les discussions autour des feuilles de route technologiques, création d'un forum d'échange entre les correspondants GTI des pôles

Objectif n°3 : réaffirmer l'engagement de l'Etat au près de pôles de compétitivité et en développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif

Recommandation n°10 : au côté du financement des projets (cf. recommandation n° 16), maintien de la participation de l'Etat au financement des structures d'animation des pôles (à l'image des pratiques étrangères)

- Définition d'une limite maximale à la part des financements publics dans les structures d'animation (par exemple 80% pour 2008, ramené à 60% en 2009), afin de garantir l'engagement des acteurs privés dans la vie du pôle et l'adéquation de ses activités à leurs besoins

Recommandation n°11 : substitution d'une ligne budgétaire dédiée à l'animation à l'utilisation par l'Etat du mécanisme d' « actions collectives » pour assurer le financement des structures d'animation des pôles et accroître la visibilité des parti-prenants

Recommandation n°12 : focalisation de l'appui financier de l'Etat aux structures d'animation des pôles sur les missions cœur des pôles de compétitivité, les autres missions étant naturellement possibles, mais devant relever des financements des acteurs/partenaires du pôle

- Missions « cœur » :
 - Animation du réseau de l'innovation du pôle (en particulier connaissance des acteurs et des compétences)
 - Assistance au montage de projets R&D (en particulier sur les aspects financiers, propriété intellectuelle, suivi de projet)
 - Développement de partenariats stratégiques, promotions internationales (lorsque pertinent, compte tenu de la taille et du niveau d'excellence du pôle)
- Missions périphériques (exemples) :
 - Formation et gestion des ressources humaines
 - Appui à l'export
 - Soutien spécifique (et généraliste) vers les PME
 - Communication institutionnelle

Recommandation n°13 : renforcement de la dimension de pilotage stratégique du dispositif des pôles par le groupe de travail interministériel (GTI)

- Le GTI doit garantir de la cohérence des actions de l'Etat et des agences vis-à-vis des pôles de compétitivité
 - Coordination de l'appui au développement international des pôles (dans lequel sont impliqués de nombreux acteurs publics)
 - Mise en œuvre d'initiatives transverses : par exemple, sécurité économique, propriété intellectuelle...
 - Coordination des stratégies ministérielles d'appui à la R&D et des initiatives spécifiques
- Au-delà de la coordination de l'évaluation des projets soumis au FUI et de la sélection, le GTI doit assurer le pilotage d'ensemble du dispositif
 - Incitations aux coopérations entre pôles, en particulier lorsque les pôles couvrent des thématiques connexes
 - Analyse des enjeux autour des grands équipements
 - Grandes évolutions du dispositif
 - Incitations au développement de nouveaux pôles sur des thématiques jugés prioritaires (par exemple autour du développement durable, aujourd'hui peu présent)
- Pour assurer l'efficacité de ce pilotage stratégique par le GTI, la présence effective des directeurs d'administration centrale, ou de leurs représentants directs, aux réunions du GTI doit être recherchée

Recommandation n°14 : mise en place d'un comité d'orientation des pôles de compétitivité.

- Ce comité pourrait être composé sur le modèle du comité de pilotage de l'étude d'évaluation et devrait notamment inclure :
 - des représentants des collectivités territoriales (en particulier les régions)
 - des représentants des pôles (à titre d'exemple : 2 représentants des pôles mondiaux et 2 représentants des pôles nationaux)
 - des représentants des partenaires sociaux
 - des personnalités qualifiées

- Le comité devrait examiner et discuter les financements mobilisés et les résultats obtenus par les pôles. Il devrait également, examiner régulièrement les principes d'ensemble de la politique, notamment au regard des évolutions de la compétition internationale
- Il pourrait être réuni sur une base semestrielle

Recommandation n° 15 : renforcement du dialogue technologique entre l'Etat et les pôles (échanges de roadmaps, identification de briques technologiques à développer, coordination des orientations des pôles, diffusion de l'innovation entre pôles,...), prioritairement sur les thématiques portées par les pôles mondiaux et dans le respect de l'autonomie des pôles

- Prise en compte des résultats de ce dialogue dans les choix de l'Etat (études amont de certains ministères, achats publics, normalisation)
- Mise en place d'un dialogue spécifique sur des thématiques clés (par exemple développement durable)

Objectif n°4 : maintenir les financements de projets collaboratifs d'innovation et poursuivre l'optimisation des circuits de financements et renforçant leur cohérence globale

Recommandation n°16 : maintien au sein de la panoplie des dispositifs d'appui public à la R&D d'une enveloppe de fonds publics dédiée au financement de projets collaboratifs d'innovation, sur le modèle du Fonds unique interministériel (FUI) actuel

- Suffisamment dotée et attractive (taux de financement des projets) pour être attirer dans les projets et la dynamique des pôles les entreprises les plus innovantes, quelle que soit leur taille
 - Le FUI reste à ce jour un facteur fort d'attraction dans les pôles de compétitivité et son mode de fonctionnement est bien adapté à l'ambition collaborative des pôles
- Intégrant une contrainte (non exclusive) de « localisation » de certains participants au projet sur la zone du pôle

Recommandation n°17 : poursuite de l'effort d'optimisation des modalités de financement des projets collaboratifs d'innovation, dans le cadre des évolutions annoncées lors du Comité de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007. Ces efforts devraient notamment porter sur :

- La poursuite de la réduction des délais « de bout en bout » entre la soumission par les porteurs de leurs projets et le versement effectif des fonds. Un groupe de travail technique entre les acteurs du FUI, des représentants des collectivités territoriales et des représentants d'OSEO pourrait permettre d'identifier des bonnes pratiques et de les diffuser
- L'attention permanente à porter à l'attractivité des financements publics pour l'ensemble des porteurs de projets, tout en garantissant que ceux-ci s'engagent également dans la réussite des projets, pour éviter les effets d'aubaine. Devront faire l'objet d'une attention spécifique (complétée par une démarche de benchmarking international) : le montant des projets financés, le taux de participation public, les modalités d'appui (subvention ou avance remboursable) et la complexité des procédures de soumission
- Le renforcement des procédures de suivi des projets après les financements

Recommandation n°18 : clarification des critères d'évaluation et de sélection entre projets au sein du FUI : seuls l'impact potentiel du projet sur la compétitivité des acteurs et une logique de diversification sectorielle et technologique des financements doivent être pris en compte

- Le caractère compétitif (entre pôles et entre projets) des procédures de sélection est la garantie du dynamisme du tissu des pôles
 - La logique d'appel à projets, désormais bien acceptée par les pôles, facilite la comparaison entre projets et contribue à la sélectivité des financeurs
- Amélioration du retour vers les porteurs de projets en cas de non sélection.

Recommandation n°19 : communication forte et commune vers les pôles et les porteurs de projets par les différents financeurs (ANR, OSEO, FUI, autres financeurs) sur les différentes alternatives de financement des projets d'innovation offertes et lancement d'une réflexion sur les « maillons manquants » (éventuels) pour compléter l'offre de financement

- La mise en place d'un groupe de travail entre les différents financeurs, auquel devraient être associés des représentants des pôles, pourrait permettre de formaliser des critères d'aiguillage des projets entre les financeurs et de mettre en place des processus communs
 - Charte de responsabilisation des acteurs de la chaîne du financement
 - Dossier unique pour les porteurs de projets vers les différents financeurs
 - Dématérialisation sécurisée entre porteurs de projets et financeurs
- La réflexion des financeurs sur les « maillons manquants » devrait impliquer la Caisse des dépôts et consignations, dont les activités en matière de financement de l'innovation pourraient être complémentaires des mécanismes de financement en place
- Les thèmes possibles pour cette réflexion (évoqués par les acteurs ou identifiés localement ou à l'étranger) pourraient être :
 - le financement des projets de R&D les plus importants (supérieurs à 5 M€ de financement)
 - les modalités de financement au plus près du terrain des projets collaboratifs les plus petits
 - le financement des phases de mise en marché post-projets FUI
 - la mise en place d'un « fonds d'escompte » permettant d'accélérer le versement des fonds aux bénéficiaires de financement

Recommandation n°20 : promotion forte des pôles auprès des financeurs (capitaux-risqueurs, banques) et incitation des pôles à accueillir des capitaux-risqueurs comme membres et au sein de leurs groupes de travail thématiques

- Le groupe de travail des financeurs évoqué (recommandation n°19) pourrait réfléchir à la faisabilité d'un mécanisme de fonds public de co-investissement, pour appuyer l'investissement des capitaux-risqueurs dans les pôles

Recommandation n°21 : extinction des incitations fiscales liées au zonage R&D

Objectif n°5 : mieux intégrer la politique des pôles de compétitivité dans les politiques de recherche et d'appui à la R&D

Recommandation n°22 : poursuite et approfondissement de l'intégration des pôles dans les stratégies locales d'innovation, et renforcement de la cohérence des pôles avec les autres dispositifs territoriaux d'appui à l'innovation et de développement économique

Recommandation n°23 : affirmation d'un principe de prise en compte « prioritaire » des pôles de compétitivité, en particulier mondiaux, dans les choix d'investissements et d'allocation des ressources de la recherche publique afin d'obtenir progressivement une concentration des moyens et une cohérence des stratégies, tout en préservant l'émulation entre les territoires

- Ce principe pourrait être inscrit dans les « contrats d'objectifs » des organismes de recherche

Recommandation n°24 : intégration plus systématique des pôles de compétitivité dans les instances d'orientation et de définition des priorités de recherche des institutions nationales de recherche et poursuite et approfondissement de la prise en compte dans la programmation des financeurs de la R&D (en particulier l'Agence nationale de la recherche)

Recommandation n°25 : appui de l'Etat et des collectivités territoriales à l'intégration des pôles de compétitivité français dans le paysage européen. Trois leviers peuvent être mobilisés à cet égard :

- Accompagnement renforcés des pôles et de leurs acteurs dans la recherche de financements européens pour leurs projets (via le PCRD, ou via les fonds structurels, récemment réorientés vers l'innovation)
- Appui et incitations à la recherche de partenariats forts au niveau Européen
- Promotion des pôles français dans le cadre des initiatives Clusters au niveau européen

Annexe
**CONCLUSIONS DE L'EVALUATION INDIVIDUELLE
DES 71 POLES DE COMPETITIVITE**

- **39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité**

Nom du pôle	Catégorie actuelle	Catégorie proposée
Aerospace Valley	Mondial	Mondial
Agrimip Innovation	National	National
Alsace Biovalley	Vocation mondiale	Mondial
Astech Paris Région	National	National
Axelera	Vocation mondiale	Mondial
Cap Digital Paris Région	Vocation mondiale	Mondial
Capénergies	National	National
Cosmetic Valley	National	National
Derbi	National	National
Elastopôle	National	National
Elophys	National	National
EMC2	National	National
Filière équine	National	National
Finance innovation	Mondial	Mondial
Images et réseaux	Vocation mondiale	Mondial
Imaginove	National	National
Industries du commerce	National	National
Industries et agro-ressources	Vocation mondiale	Mondial
i-Trans	Vocation mondiale	Mondial
Lyon Urban Truck&Bus	National	National
Lyonbiopôle	Mondial	Mondial
Minalogic	Mondial	Mondial
MOV'EO	Vocation mondiale	Mondial
Nutrition Santé Longévité	National	National
Optitec	National	National
Orpheme	National	National
Pégase	National	National
Plastipolis	National	National
Pôle européen de la céramique	National	National
Pôle Mer Bretagne	Vocation mondiale	Mondial
Pôle Mer PACA	Vocation mondiale	Mondial
Route des lasers	National	National
Solutions communicantes sécurisées (SCS)	Mondial	Mondial
System@tic Paris Région	Mondial	Mondial
Techtera	National	National
Tenerrdis	National	National
Transactions électroniques sécurisées (TES)	National	National
Valorial	National	National
Ville et mobilité durables	National	National

- **19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action**

Nom du pôle	Catégorie actuelle	Catégorie proposée
Arve Industries	National	National
Atlantic Biotherapies	National	National
Automobile haut de gamme	National	National
Cancer-Bio-Santé	National	National
Céréales Vallée	National	National
Fibres Grand'Est	National	National
Gestion des risques	National	National
Industries et pin maritime du futur	National	National
Medicen Paris Région	Mondial	Mondial
Microtechniques	National	National
Matériaux innovants produits intelligents (MIPI)	National	National
Pôle européen d'innovation fruits et légumes	National	National
Qualitropic	National	National
Trimatec	National	National
Up-TEX	National	National
Végépolys	Vocation mondiale	National
Véhicule du futur	National	National
Viaméca	National	National
Vitagora	National	National

- **13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur**

Nom du pôle	Catégorie actuelle	Catégorie proposée
Génie civil Ouest	National	National
InnoViandes	National	National
Logistique Seine Normandie (Nov@log)	National	National
Matériaux à usage domestique (MAUD)	National	National
Mobilité et transports avancés	National	National
Parfums, arômes, senteurs, saveurs (PASS)	National	National
Pôle Enfant	National	National
Pôle filière produits aquatiques	National	National
Pôle Nucléaire Bourgogne	National	National
Prod'Innov	National	National
Q@LI-MEDéditerranée	National	National
Sciences et systèmes de l'énergie électrique (S ² E ²)	National	National
Sporaltec	National	National